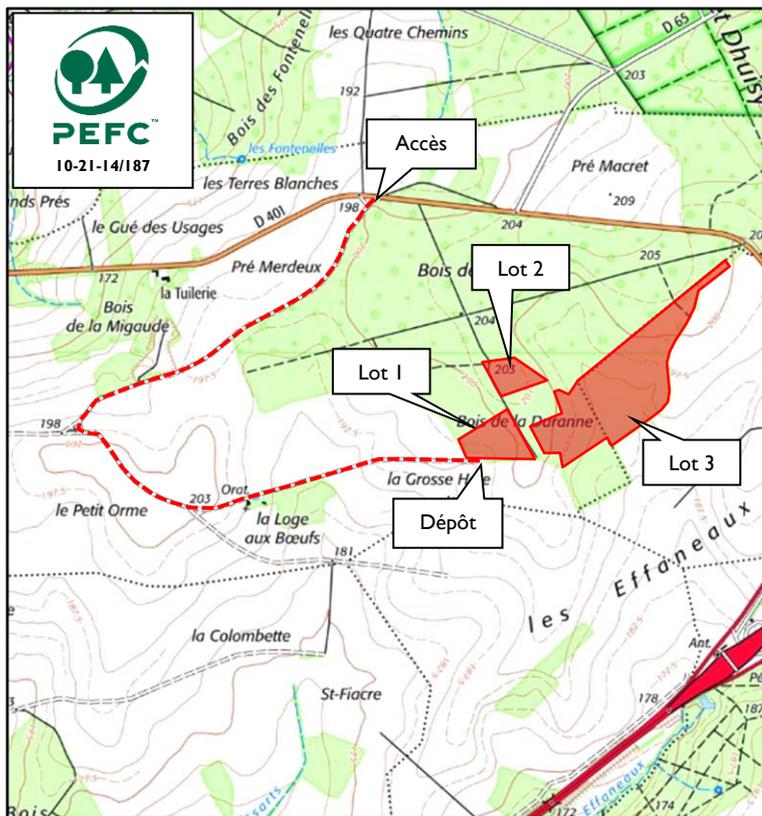


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Aline de Braquillanges
Certification PEFC : 10-21-14/187
Département Seine-et-Marne (77)
Localisation La Ferté sous Jouarre Nord
Commune Cocherel et Dhuisy
Lieu-dit Bois de Montgé
Coordonnés GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,128217°
 Latitude : 49,024826°
Point de Rencontre Voir dépôt / plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale	Frêne – Chêne
Volume présumé	327 m3
Nombre d'arbres	186
Volume moyen	1.8 m3

Nature coupe Coupe sanitaire
Parcelles PSG 17 à 21
Surface 18 hectares environ
Limites Cultures, chemins et peinture
Marquage Un flachis CGB ou JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Frêne		1	4	2	4	6	4	3	1	1				26	49	1.9
	Frêne déclassé					1									1	1	1
2	Chêne					1					1				2	4	2
	Frêne			1	2	3	1								7	12	1.7
3	Chêne													1	2	8	4
	Frêne		17	22	28	27	20	15	6	5	3	1		144	246	1.7	
	Frêne déclassé					1	1	1						3	6	2	
Chêne déclassé														1	1	1	
Observations :															186	327	1.8

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation du 30 octobre et du 28 février.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : Le Long de la piste et sur dépôt aménagé.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

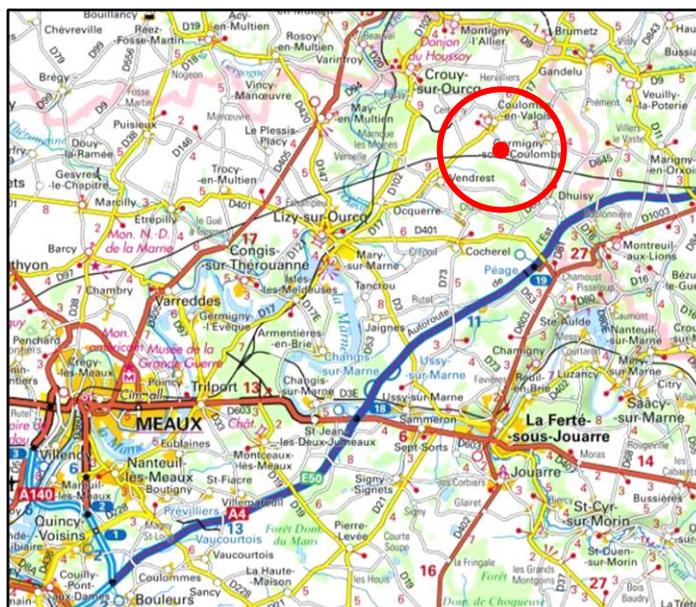
Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2025
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



L'acquéreur

La caution